

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 février 2011

Nombre de Conseillers : en exercice / 11 / présents / 10 / votants / 10 /

L'an deux mil onze, le 08 février 2011, à 19H00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 02 février 2011, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra Nathalie VESLARD MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, ROUSSEAU Claude, HAYE Guy, BOSSELUT Robert, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier

Absent : DURAND Jean-Pierre.

SECRETAIRE : Sandra COMBY.

Au début de la séance le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
Création d'un poste d'employé communal à mi-temps et acceptation de la demande d'adhésion de CLERMONT d'EXCIDEUIL à la COM COM. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Création d'un poste :

Le Maire rappelle que le contrat aidé de Valérie LEYMARIE prend fin le 31 mai 2011. Il souligne la nécessité pour la commune de maintenir cet emploi au moment où le taux de remplissage des gîtes communaux et du Cantou sont en augmentation. Le Conseil décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe – durée hebdomadaire : 17 h 30 - à compter du 1^{er} juin 2011.

2/ Demande d'adhésion de CLERMONT d'EXCIDEUIL à la COMCOM :

Le Maire fait part de la demande d'adhésion de cette commune à la COM COM. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour donner une suite favorable à cette demande.

3/ Subventions au profit des associations :

Le Maire présente la demande de subvention formulée par le Directeur de l'Ecole de PAYZAC. Il explique que la majorité des enfants de SAINT-MESMIN fréquentent cette école qui organise beaucoup de sorties au profit des écoliers. Le Conseil accepte à l'unanimité l'octroi d'une subvention annuelle de 200 Euros à l'Ecole de PAYZAC.

4/ Projet de mise en place de conteneurs semi-enterrés.

Le Maire présente le projet du SMCTOM qui est la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour les ordures. Ce projet permettrait à la fois de collecter plus facilement et plus proprement les ordures ménagères et de valoriser le métier des « rippers ». Le Conseil se prononce à l'unanimité pour participer à ce projet et pour l'implantation d'un tel conteneur dans le Bourg.

Questions diverses :

Le Maire a fait part des résultats de la commission de sécurité d'arrondissement concernant Le Cantou le 21 janvier. Suite aux conclusions des contrôleurs le Maire autorise Le Cantou à continuer ses activités pour 3 années supplémentaires. Il insiste sur le fait qu'il va falloir réaliser des travaux de réfection de la toiture, des travaux d'isolation et d'économie d'énergie. Les premiers devis reçus montrent que le coût d'une telle opération sera proche de 150 000 Euros. Il va confier une étude à l'Agence Technique Départementale pour l'adjonction au Cantou d'une partie accessible aux personnes handicapés ce qui permettrait l'obtention de subventions conséquentes.

La séance s'est terminée à 19h30